L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE, TOUS LES JOURS, PAR
JEROME RAYON.
IMPRIMEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

"Il faut que l'UNION soit conservée."

MARDI MATIN, 18 JUIN 1833.

POUR GOUVERNEUR :

J. B. DAWSON.

Enterrements aux deux cimetières des Catholiques.

1er juin	16 adultes	2 enfans	18 par jour
2	17	3	20
3	18	6	21
4	29	8	37
5	29	6	35
6	38	8	46
7	33	4	37
8	44	13	57
9	44	14	58
10	29	12	41
11	33	9	42
12	26	8	34
13	30	9	39
14	19	6	25
15	22	9	31
16	20	6	26

Il n'y a eu hier au deux cimetières catholiques que QUINZE enterrements.

Il y a eu le 16 juin au cimetière des protestants 9 enterrements.

INTERIEUR.

NOUVELLE-ORLEANS, 18 juin.

[illegible] nouvelles du nord nous apportent des nouvelles de Londres jusqu'au 1er mai. Elles sont assez intéressantes.

Le ministère anglais a essuyé un échec à la chambre des Communes au sujet de la réduction de la taxe sur le [illegible] et en conséquence le comte Grey a, selon la coutume, donnée sa démission qui cependant n'a pas été acceptée par le Roi. On pensait que la taxe sur les portes et fenêtres serait aussi rappelée et en conséquence de la diminution qui en résulterait dans les recettes. Lord Althorp a donné avis qu'on devrait établir une nouvelle taxe sur les biens et revenus; si le vote sur la taxe sur le bonbon amène le même.

La chambre des députés en France a été [illegible] de nouveau convoquée immédiatement.

Le bruit s'est répandu à Paris que la flotte russe avait, à la demande du sultan, débarqué 600 hommes sur [illegible] à Constantinople et qu'un corps considérable était en [illegible] pour aller au secours de Mahmoud, une armée de 10,000 hommes avait déjà passé la frontière.

Les nouvelles de Portugal venues par l'Espagne sont très favorables à don Pédro qui, dit-on, a battu Parinée miguélite et sera avant vingt jours aux portes de Lisbonne.

Le Times de Londres, fait les remarques suivantes au sujet de la défaite du ministère anglais sur la redevance sur le houblon.

"L'idée d'un changement de ministère dans ces circonstances actuelles serait le comble de l'absurdité et de la folie. Le plus grand malheur qui pourrait arriver au pays serait un changement parmi les conseillers de la couronne à une époque où on est sur le point de décider de ces importantes questions et où le pays désire ardemment voir avancer les mesures de la réforme; l'arrangement des affaires de la compagnie des Indes, la question de la charte de la Banque, le nouveau code pour abolir ou mitiger l'esclavage dans les colonies, l'état de l'église et bien d'autres questions d'un intérêt majeur demandent une prompte décision. La moindre interruption de la marche du gouvernement dans cet état de choses perdrait la moitié d'une des plus importantes sessions que nous ayons eues. Le retour des whigs au pouvoir est impossible, le pays n'en veut plus et ceux qui le craindraient de l'exercer de nouveau."

En France, la chambre des députés a été prorogée le jeudi 25 avril, par le roi en personne, qui prononça un discours dont la teneur est présente non de moins intéressant; S. M. après avoir remercié la chambre de son hommage, parle des progrès du commerce et de l'agriculture, félicita la chambre de l'avenir de tranquillité qui s'ouvre pour le pays et après avoir dit quelques mots sur les finances et sur l'influence funeste, que l'état provisoire des affaires politiques a nécessairement sur la prospérité du pays, informe la chambre que pour obvier à ces maux, il va faire soumettre à leur considération différentes mesures financières dans la nouvelle session qui va être immédiatement rouverte. Il assure la chambre de la bonne intelligence qui règne entre la France et les autres puissances, et exprime sa conviction que la question belge sera décidée sans interruption de la paix, et que les affaires d'Orient seront terminées d'une manière satisfaisante.

La nouvelle session ouvrit le vendredi 26 avril. M. Dupin fut réélu président, et MM. Schonen, Etienne, Berenger et Delessert, vice-présidents.

On attendait d'heure en heure la nouvelle de l'accouchement de la duchesse de Berry. Elle avait refusé d'admettre les 4 médecins envoyés par le gouvernement pour s'enquérir de sa santé.

Une lettre de Paris du 26 avril, parle du bruit qui circulait du retour du M. de Talleyrand à Paris, mais on suppose que cet événement [illegible] la question turque rend sa présence à Londres nécessaire. Le duc d'Orléans, partira pour l'Angleterre le 15 de mai et passera quelques semaines à Londres. Le duc de Valenevi, fils de la duchesse de Dino [illegible] son altesse royale.

Les journaux allemands disent que les agents d'Ibrahim à Constantinople sont très-actifs, que le sultan [illegible] en danger de perdre la vie; on craint [illegible] les troupes russes dans la capitale, leur vue [illegible] une révolution parmi le peuple. Les mécontens [illegible] 10,000 hommes d'infanterie [illegible] le Danube, se dirigeant sur Constantinople. [illegible] beaucoup à Berlin de la proposition qui [illegible] par un des cabinets européens de tenir à [illegible] conférences diplomatiques—pour y discuter [illegible]

[illegible] qu'il y a raison de croire que les affaires de Portugal [illegible] arrangées de manière à concilier les prétentions de don Pedro de Bragance.

Il [illegible] évident que les Russes ont été appelés en [illegible] par la Porte et que leurs mouvements n'ont nullement été [illegible] par la conduite de l'amiral Roussin. [illegible] a déclaré que l'armée de terre et le corps de troupes envoyés au secours du Sultan et à sa requête expresse, auraient ordre de rester dans la position qu'ils occupaient jusqu'au moment où Ibrahim aura évacué l'Asie mineure et repassé le Mont Taurus, et jusqu'à ce que le pacha d'Egypte accède aux conditions proposées par la Porte. Aussitôt que ces deux objets seront accomplis, ainsi que sa majesté impériale l'a expressément déclaré, le 17 de février, l'ordre sera donné à sa flotte et à ses troupes de revenir en Russie, mais pas avant. D'un autre côté on assure que le Sultan ayant plus peur de ses amis que de ses ennemis, a accepté les conditions de ses pachas rébelles et consenti à la cession de la Syrie, pour se débarrasser de l'aide importun de la Russie. On dit que Smyrne est de nouveau occupée par les troupes d'Ibrahim.

EXTERIEUR.

FRANCE.

PARIS, 25 avril.

Discours du roi, à la cloture de la session.

Messieurs de la chambre des pairs et de la chambre des députés.

Après les longs et importants travaux de cette session, je ressens vivement le désir de vous témoigner mes remerciemens pour ce que vous avez déjà fait pour la France et pour moi. La marche et la charte qui été fortifiées par votre dévouement énergique; vous avez sû comment reconnaître et soutenir dans toutes les occasions les véritables intérêts de la France et du trône constitutionnel; et vous avez prêté à mon gouvernement l'aide le plus généreux. La France en a déjà recueilli les fruits. Elle n'est plus de l'espoir seul que nous avons, nous sommes entrés dans une nouvelle ère de prospérité prête à se tenir; le pays devient calme et rassuré; le commerce et l'industrie se développent avec la plus vive activité; de tous côtés l'industrie assure le bien-être de la population et consolide l'ordre partout où elle est établi. Ce progrès est une source de désespoir pour les factieux; leur dépit se déchaîne en menaces; il seront impuissantes. Votre exemple, Messieurs, entretiendra le courage des bons citoyens et le ferme appui de mon gouvernement ne se fera jamais désirer. Le développement paisible de nos institutions, la sécurité nationale au dehors comme au dedans, sera notre récompense, pour atteindre ce but, il est indispensable que les finances et l'administration de l'état soit amendées à coincider avec elle. Le régime provisoire qui nous a jusqu'ici impérieusement maîtrisés est un mal sérieux pour le pays et pour son gouvernement.

Quand ce mal aura cessé, l'examen des dépenses devindra plus efficace, le vote des impôts sera plus libre de toute contrainte, l'état sera en possession de tous ses moyens d'action et le pays de toutes ses garanties. C'est ce motif puissant qui m'a engagé à demander de votre patriotisme, votre coopération dans une nouvelle session. Je vais rouvrir de suite. Les lois relatives aux finances qui opèrent quelques modifications dans les dépenses de l'état vous seront présentées immédiatement; je vous conjurerai en même temps les mesures importantes d'organisation, qui déjà ont occupé à vos délibérations. Je n'ai qu'à me louer de l'état de nos relations étrangères. Les événemens ont prouvé que la question qui divise la Hollande et la Belgique sera étrangère sans compromettre la paix de l'Europe. L'état de l'Orient est l'objet d'une attention inquiète, mais il y a raison de croire qu'un prompt dénouement rendra la paix à ses contrées. Soyez assurés qu'ici comme ailleurs, en trouvera que la France a suivi une ligne de conduite et occupé un rang dignes d'elle; et j'ai l'assurance que soit qu'il s'agisse de maintenir sa dignité, d'assurer son bonheur ou de défendre sa liberté, la nation ne sera jamais désappointée en ce qu'elle a droit d'attendre de moi et qu'elle rendra juste ce à mes efforts communs.

La fin de ce discours a été suivi de cris renouvelés de "Vive le Roi" après quoi l'ordonnance de la clôture de la session ayant été lue, le cortège Royal partit dans le même ordre qu'il était venu.

D'un supplément extraordinaire du Moniteur.

Louis Philippe, roi des Français, &c.

Avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

La Chambre des pairs et la Chambre des députés sont convoquées pour le 26 du présent mois d'avril 1833. Notre ministre secrétaire-d'état au département de l'intérieur et d'instruction publique est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné au palais des Tuilleries, le 25 avril 1833.

LOUIS PHILIPPE.

Par le roi, le pair de France, ministre-secrétaire d'état pour l'intérieur et l'instruction publique.

COMTE D'ARGOUT.

Chambre des Députés—Séance du 26 avril.

A une heure précise, M. Gres Preville, plus âgé des présents, s'est assis au fauteuil et Messrs. Duchassaing, Montebello, Garnier Pagès & Bousquet les quatre plus jeunes, ont officié comme secrétaires provisoires.

Le ministre de l'intérieur (qui sinon, que les ministres des finances et de la marine, étaient en habits de cour) lut l'ordonnance royale d'ouverture de la session.

Peu après M. Duchasel commença l'appel nominal pour l'élection du président; M. Mauguin s'élança vers la tribune; mais avant qu'il eut pû prononcer une phrase, les cris du centre le forcèrent à descendre et à laisser continuer le bailé âge. Le nombre des députés votant s'élevait à 292; les votes étaient ainsi divisés :

M. Dupin aîné, 231 voix, MM. J. Laffitte 59, de Gurcelles 1, le gén. Lafayette 2, J. Lefebvre 1, Garnier Pagès, Dupont de l'Eure 6, Salverte 1, Berenger 1, Verollet 1, Montepin 3, billets blancs 4.

M. Dupin fut donc proclamé président de la chambre; et ne devait cependant prendre le fauteuil qu'à la seconde séance.

Dans la séance du 27, le marquis de Gras Préville, le doyen d'âge et président provisoire de la chambre s'assit au fauteuil à 2 heures, et après un court discours dans lequel il parla de la nécessité pour le corps législatif et le nouveau gouvernement de s'occuper de mesures justement demandées par la nation, (discours marqué par un ton d'hostilité envers le gouvernement qui excitera les murmures du centre) il céda le fauteuil à M. Dupin qui, on le remarqua, ne donna pas l'accolade accoutumée à M. Préville, et refusa offrir même par la main.—Le nouveau président fit ensuite son discours d'inauguration.

Par les nouvelles que nous avons d'Oporto, don Pedro semble avoir gagné quelque avantage. Le 8 avril dernier un corps de son armée attaqua le Mont Cavello que Penneim avait fortifiée par une forte palissade. Les miguélistes furent délogés de cette position avec une perte assez considérable. Depuis cette affaire jusqu'au 18 du même mois, soixante soldats et officiers de l'armée de don Miguel ont passé du côté de don Pedro. On s'attend à de nouvelles défections de ce genre.

Le choléra a éclaté à Lisbonne; un renfort de 160 [illegible] est sur le point de partir pour grossir l'armée de don Miguel.

POLOGNE.

La *Gazette d'Augsbourg* du 18 avril, annonce qu'une insurrection de [illegible] avait eu lieu à Cracovie et que plusieurs détachemens russes en avaient pris possession; que des corps considérables de Polonais sont [illegible] organisés dans les forêts et le gouvernement Russe a en recours à des mesures fort sévères pour réprimer l'esprit de révolte qui s'est manifesté.

L'empereur de Russie a reçu un manifeste relativement à l'état des choses en Pologne. Le czar a le frontiers de dire au commencement que "tout le monde connaît le haut dégré de prospérité auquel la Pologne était parvenue par quinze ans de soins assidus et de *sollicitude paternelle* de la part du gouvernement Russe.

L'autocrate a rendu une prohibition encore plus vigoureuse contre les Russes et les Polonais voyageant en France; la "sollicitude personnelle" pour leur bien-être est telle qu'il veut les retenir à la cour du Kaiout.

TURQUIE.

Une lettre particulière de Vienne du 14 avril, annonce que le sultan a accepté les conditions de paix qui lui étaient offertes par le pacha d'Egypte par l'entremise d'Ali Pacha. Cette importante nouvelle se trouve confirmée par d'autres rapports.

Le sultan, après avoir réuni les ministres de la Porte Ottomane demanda aux représentants des grands pouvoirs européens ce qu'ils pouvaient faire pour lui. L'amiral Roussin offrit sa flotte, mais elle n'était pas parée, et outre elle ne pourrait empêcher Ibrahim de se rendre maître de l'Asie mineure. L'ambassadeur russe répondit qu'il faudrait soixante jours avant que l'armée russe pût entrer en campagne en Asie. La légation anglaise n'avait pas d'instructions suffisantes. Ce fut dans ces circonstances que le sultan Mahmoud se décida à suivre l'avis du divan et des ambassadeurs des puissances européennes, et à accepter les conditions offertes par le pacha. On a de suite dépêché des courriers partout pour annoncer cette importante nouvelle.

NECROLOGE.—(*Communiqué.*)

Décédé le 6 du courant, après quelques heures des plus cruelles souffrances, JOHN TOURTAREL, âgé de 21 ans, il laisse dans la plus vive douleur une nombreuse famille, dont il fesait le bonheur, et des amis sous nom le qui le regrettera toute la vie; dire qu'il était tendre fils, bon époux, ami sincère et généreux, n'est qu'un faible tribut rendu à sa mémoire, tous ceux qui l'ont connu comme moi, en prononçant son nom, se diront "Tourtarel est mort. Je perds en lui un vrai ami, un frère."

Liste Maritime.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Brick Petersburgh, Moxon, Liverpool, W Alderson
Brick Wanderer, Kennedy, Baltimore, J. W. Zacharie & co.
Polacre Viscaina, Hartorelle, Havane, Estevanell & Courval.
Goël St. Ann, Graneau, Mobile, capitaine.
Bateau Jackson, Bull, Mobile, capitaine.

ARRIVES.

Bateau de remorque Post-Boy, ayant mis en mer le navire Wm. Brown, les bricks Burnett et Shamrock, et la goëlette Général Lafayette—il n'a rien amené, et il n'y avait rien en dehors.

MEMORANDA.

En charge au Hâvre, 25 avril, navire Concordia, Upton, devant partir au 20 de mai.

Arrivé d'ici au Hâvre, le 25 avril, navire Borreas.

Arrivé d'ici à Elsineur, la Sonhia, Syeden, 16 avril.

Banque Commerciale de la Nouvelle-Orléans.

LES actionnaires au fond capital de cette institution sont notifiés que le surplus du montant payé par eux leur sera remis sur demande, à la Banque, rue Royale No. 71.

ROBERT GEO. DIXON, secrétaire

18 juin—☞

Bureau de la Presse à Coton de la Levée,
Nouvelle-Orléans, 18 juin 1833.

AVIS est par le présent donné qu'une demande a été faite pour le renouvellement du certificat No. 32, de six actions dans le fond capital de la compagnie, au nom de Henry de Endé; on suppose avoir égaré ces certificats.

WM. HUDSON,
18 juin—6s secrétaire.

136 BARILLETS BEURRE frais, en débarquement du bateau à vapeur Chief-Justice-Marshall, à vendre par
18 juin LOBRE & ORAIN.

ON demande dans un magasin de marchandises sèches, un jeune-homme qui a une connaissance pratique de la tenue des livres, et ayant une belle-main—S'adresser par écrit, à la poste, boîte No. 404.
18 juin—4

LES soussignés reçoivent maintenant par les derniers arrivages de Liverpool, &c. en outre de leur assortiment de MARCHANDISES SECHES, des caisses de Toiles d'Irlande, parmi lesquelles il s'en trouve de superfines; Robes de fantaisie, imprimées; Platilles et Bretagnes fines, propres aux marchés du Mexique; qu'ils offrent à vendre à des termes raisonnables, à leur magasin rue de la Douane, No. 18.
13 juin—4 VANCE & MILLER.

A LOUER plusieurs magasins situés dans la rue de Chartres, et un magasin face à la rue de la Levée, occupé maintenant par M. Allen.
18 juin—5 B. MARIGNY.

CAFE DE LA HAVANE.—119 sacs Café en débarquement du brick Dos Hermanos, à vendre par
F. H PETITPAIN,
18 juin rues Toulouse et Chartres

60,000 DOUVES DE PIPE, à vendre par
18 juin A. QUERTIER & BOUTIN

BEURRE.—32 barillets beurre, reçus par le bateau à vapeur Fisourian, à vendre par
18 juin GRAY, DURRIVE & CO.

13 PIPES Huile de lin, maintenant reçus par le navire New-Jersey, de New-York, à vendre par
18 juin LEVY & WETTING, rue St. Louis, no. 20

800 BALES cables seront prises à fret, pour le Hâvre, à une fraction au-dessous de 7-8, si on s'adresse immédiatement à
18 juin J. MAGER.

MME. GRANET ayant filoulé, d'après le jugement rendu en a été manifesté, du entre M. Granet les collèges Jefferson, à l'honneur de prévenir les parents des élèves qu'elle quitte son établissement, et qu'à dater du 1er. juillet prochain il sera confié aux soins de Mme. ve. Veronin. Mme. Granet offre ses vifs et sincères remerciemens aux personnes qui [illegible] voulu l'honorer de leur confiance.
18 juin—

UNE personne désirant trouver du remplacement, un magasin d'épicerie ou autre, il fournira les meilleurs renseignemens sur son compte, si on le désir. S'adresser à P. J. à ce bureau. 18 juin

RAITES sur Paris, Bordeaux, Marseille et New-York, à vendre par JULES LE BLANC,
18 mai rue Royale, No. 103.

LA société Estevanell & Courval est dissoute de mutuel accord HIPOLITE DE COURVAL, SILVESTRE DEL ACEBO.

Les affaires de la dite maison de commerce seront continuées par MM. H. de Courval, S. del Acebo et A. Rabasa sous la raison de *Courval, Acebo & Co.*

HIPOLITE DE COURVAL,
SILVESTRE DEL ACEBO,
ANTONIO RABASA.

La nouvelle société se charge de la liquidation des affaires d'Estevanell & Courval et de celles de Jose Estevanell. 18 juin

COUR DES PREUVES.—Vente par le Régister des Testamens—Mardi, 23 juillet 1833; [illegible] en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de Samuel C. Young, les esclaves suivans, savoir :

Charles, mulâtre âgé de 56 ans, charpentier;
Catiche, mulâtresse âgée de 27 ans, avec son enfant Gabriel, âgé de 3 ans.

Conditions de la vente : Six mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour,
18 juin FELIX TALA, dép. rég.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Régister des Testamens—Samedi, 29 juin 1833, à 5 heures P. M. il sera vendu à l'encoignure des rues Amour et Espagne, faubourg Marigny, pour compte de la succession de feu François Morin, un fonds de cabaret, et les effets mobiliers, appartenant à la dite succession.

Conditions de la vente : Comptant.

Par ordre de la Cour,
18 juin P. L. B. DUPLESSIS, dép. rég.

ESCLAVES MARRONS.

PARTIS marrons de chez MM. F. Dugué & Co., les esclaves suivants :

Le joli mulâtre Petit-John, de la taille de 6 pieds 3 où 4 pouces. On pense qu'il est parti à bord du bateau-à-vapeur Belfast.

Le nègre Mars ou Mark, est parti le 16 juin; de la taille de 5 pieds 8 ou 10 pouces, il a la figure un peu sourn ise, mais du reste c'est un nègre de fort bonne mine, il a aussi des prussiennes.

Le nègre Charles John, de la taille de Mars ou Mark, a aussi, bonne mine, est parti le même jour.

Une récompense de $10 pour chaque, sera donnée à quiconque les ramènera aux propriétaires ou les livrera à la geole de la ville ou à celle de la paroisse Jefferson.
18 juin—3.

VENTE RENVOYEE.

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testamens—Samedi, 20 juillet 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Clarisse Henriette Bénard, décédée, épouse de Armand Constant Vallet.

Une négresse nommé Maria, âgée d'environ 21 ans, propre à tout, laquelle avait été annoncée pour être vendue le 7 du présent mois de juin, mais n'a pas pu être vendue, s'étant absentée pour la première fois.

Conditions de la vente : Comptant.

Par ordre de la Cour,
P. L. B. DUPLESSIS, dép. rég.

N. B. L'acte de vente sera passé en l'étude de T. Seghers, not. pub., aux frais des acquéreurs. 18 juin.

A VENDRE par les soussignés, reçu par divers navires,

Vin rouge en barriques vieux médoc;
Vin blanc de Graves vieux en tierçons de 35 gallons;
do. do. do. do. do. de 30 gallons,
Vin en caisses rouge de 12 bouteilles, cru supérieur;
do. vieux Margaux, Médoc;
Vin de Champagne en paniers de 12 bouteilles;
Liqueur fine aux larmes du général Foi, en caisses de 12 bouteilles;
Bouchons pour bouteilles;
3 caisses de peignes de corne assortis à retaper;
Un moulin complet pour sucrerie, chaudières à sucre et gueules de fourneaux.

17 juin J. B. & F. LABATUT.

AVIS.—Etant sur le point de partir pour France, nous invitons les personnes qui doivent à notre établissement, à solder leurs comptes courants; nous prévenons en même temps le public que M. L. Ferraud, notaire public de cette ville, est chargé de notre procuration

J. ESPARRE,
17 juin—3 V. ESPARRE.

LE soussigné devant s'absenter pour quelques mois, a l'honneur de prévenir le public qu'il laisse sa procuration à son frère, E. O. Vignaud, qui le représentera durant son absence.
17 juin—4 VALSAIN VIGNAUD.

PLOMB SAUMON à vendre par
17 juin J. MAGER.

CAFE DE LA HAVANE.—99 sacs de café, en débarquement de la Goelette Ytymal, à vendre par
F. H. PETITPAIN,
17 juin Rues de Chartres et Toulouse.

CREME DE TARTRE.—12 barils Crème de Tartre en poudre et en cristaux, à vendre par
F. H. PETITPAIN,
17 juin Rues de Chartres & Toulouse.

AVIS—Les soussignés ayant reçu de l'honorable Cour des Preuves de cette ville et paroisse d'Orléans, les lettres testamentaires de la succession de feu N. A Baron jr., invitent toutes les personnes qui auraient des réclamations à faire contre cette succession, de les présenter à M. Leefe, de la maison de *Baron jr., & co.*, au coin des rues St. Charles et de Commune, pour être liquidées; et celle qui doivent à ladite succession, sont priées de payer entre ses mains.

FRANCOISE LAURE BARON,
Née Bringier.
15 juin-7. L. M. REYNAUD.

Ces soussignés donnent avis par le présent qu'ils ont, ce jour, formé une société, qu'ils feront les affaires en leurs propres noms, et qu'ils liquideront les affaires de la maison de feu *N. A Baron jr.* La raison de la société sera BARON JR. & Co.

FRANCOISE LAURE BARON,
Née Bringier.
15 juin-7. J. B. LEEFE.

COUR DES PREUVES.—Attendu que J. F. Rudolphi, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu J. F. Rudolphi, décédé ab intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
17 juin FELIX TALA, dép. rég.

COUR DES PREUVES—Attendu que Jean Théophile Cavelier h. c. l. a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feue Marie Françoise Prudence D'Aquin f. c. l. décédée intestat : avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
17 juin. FELIX TALA, Dép. Rég.

COUR DES PREUVES.—Attendu que P. M. Touné a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Jesse McHugh, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
17 juin FELIX TALA, Dép. Rég.

CACAO—40 sacos cacao de Caracas, de vente par
GEORGE WILBOR,
15 de junio—1 calle Magazine, No. 27.

T. LANAVIT encoignure des rues Bourbon et Douane, offre à vendre les articles suivants, arrivant de Marseille et Bordeaux :

Nougat blanc en boîtes de ferblanc;
Fruits cristalisés en boîtes, Saucissons;
Anisette superfine en paniers;
Vieux cognac de qualité supérieure;
Guignolet d'Angers en paniers;
Liqueurs assorties;
Vins en caisse de divers crus, tels que Château Laffitte, Haut Brion, Larose et vin blanc de Sauterne.

Egalement en magasin.

Quelques caisses de Vin supérieur de Porto;
Fruits confits de la Havane;
Essence de vinaigre pour les maladies épidémiques;
Sirops de toute espèce;
Cerises et fruits à l'eau-de vie;
Kirchwasser, Absynthe de Suisse;
Moutarde anglaise et française;
Sardines et conserve de Colin, et toutes sortes de provisions pour navires et ménages;
9 quarts de pipes de vieux Vin de Madeire de 1ère. qualité;
2 pipes de Genièvre de Hollande; le tout directement importé et à vendre par
T. LANAVIT,
15 juin encoignure Bourbon & Douane.

$10 DE RECOMPENSE.

VOLE dans la soirée du 13 courant, dans la pharmacie des soussignés, une jolie boîte à médicamens en acajou, garnie en cuivre contenant 36 flacons cartés bouchés en verre, avec un tirroir contenant mortier, balances et *verres*. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui fera retrouver la boîte ou qui fera connaître le voleur.
15 juin D. CANGE & PEYCHAUD.

AVIS.—La société existant sous la raison de *Willox & Mateosy*, étant dissoute d'un commun accord, le soussigné reste seul chargé des affaires de la société et continue le même genre de travail comme par le passé. Il prévient le public qu'étant sur le point de s'absenter du pays il laisse son jeune frère Eugène Willox chargé de sa procuration pour gérer ses affaires en son absence. Il prie les personnes auxquelles il doit de présenter leurs comptes de suite pour être soldées.

H. WILLOX.
15 juin—3

TRAITES sur France, à vendre par
24 av J. MAGER.

CENT CENT PIASTRES DE RECOMPENSE.

ME trouvant à même de donner, aujourd'hui, un détail plus circonstancié des objets qui m'ont été enlevés dans la nuit du 8 au 9 du courant, je publie l'inventaire suivant :

VINGT montres *patent levers* d'or, fabrique de Monnes, les Johnson, J. S. Tobias & co., Houghton et James Eggy; une petite montre anglaise, cadran en or, remontoir *patent lever*; une montre de chasse, très plate; 2 montres de Lépine, à boîtiers émaillés, une montre ordinaire en or, avec cadran en argent; 4 montres à échappement à ancre, de la manufacture des frères Melly; savoir : les Nos. 3915, 3917, 4004 et 4015; 2 Lépines en or; 4 *patent lever* à double boîtier uni en or, de seconde main; 1 do double boîtes, à cadran émaillé blanc, No. 4691; 6 montres pour dames, dont *deux* émaillées et 4 en or; une montre en argent de la manufacture des frères Melly, à échappement à ancre; environ 25 montres en argent, *patent levers*, de la manufacture de Lepaiard, Johnson, Foresters, et J. S. Tobias & co.; 10 montres de chasse anglaises, 15 do. unies; 1 do de Lépine; environ 26 clefs en or, de Breguet, dont 8 montées à gauche et les 20 autres à droite; une épinglette bleue émaillée montée en diamans, de $120; un écrin contenant boucles d'oreilles en diamans, épinglette et bagues, évalué à $300; une paire pendans d'oreilles en diamans, avec de fausses perles et une jarretière à 5 diamans dans une boîte; une grosse épinglette d'un seul diamant, évaluée $400; une grosse bague en diamans de 8 à 9 diamans, évaluée $350; 30 bagues en diamans assorties, de différens prix; de 100 à 120 bagues en gais, perles, peut à 1 diamans; un écrin en camée, contenant un collier, des boucles d'oreille, et épinglettes, le collier composé de 22 camées petits et gros; les boucles d'oreille 4, l'épinglette 1; 27 camées en tout, acheté de M. Joseph Degueirre, de New-York; 30 bagues en diamans, grosseurs et prix assortis; 100 à 120 bagues en jais, perles et diamans; 1 écrin topaze et or, principalement pierres ovales, acheté à l'encan de M. Ducatel; deux écrins en perles, avec centre en diamant; dix dés en or; une paire de lunettes en or; 4 chaînes pour dames, en or; 12 chaînes de montre, en or; 6 do. de sûreté do. de 6 à 8 médaillons et forme de cœur, &c., environ 50 paires de boucles d'oreille topaze, corail, jais, amethystes, mosaïques, camées, &c.; une quantité de boutons à la mode; une demi douzaine cuillères de table en argent; une douzaine fourchettes à dessert argentées; 10 anneaux de deuil, avec cette inscription : *à la mémoire de*; 8 cachets de montre en or; 8 chaînes de sureté pour clefs, 4 médaillons en jais; 8 petites chaînes de montre en émail, &c.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque fera retrouver les articles ci-dessus ou retrouvera les voleurs, ou donnera des informations positives qui puissent conduire à cette découverte.

L. MUH,
10 juin rue de Chartres, No 115

AVIS.—Les adjudicataires de terrains à la vente à l'encan, faite le 25 et le 27 mai dernier, des habitations Lombard fils et David Olivier; ainsi que les adjudicataires à la vente publique des biens de M. L. C. Le Breton Deschapelles, qui a eu lieu le 24 du même mois, dans la paroisse Jefferson, sont invités à passer immédiatement au greffe de M. Octave De Armas, notaire, rue St. Louis, No. 43, pour remplir les conditions de leur adjudication.
14 juin—3

$5 DE RECOMPENSE.

IL s'est absenté de chez la soussignée samedi, 8 du courant, la négresse nommée FELIX, américaine, parlant l'anglais et le français, elle a une cicatrice à la machoire gauche, et l'os du poignet du même côté dérangé, elle a aussi une marque sur la bouche, elle était vêtue au moment de son départ d'une robe blanche. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui la conduira au propriétaire ou dans une des geole de cette ville. Les capitaines de bateaux-à-vapeur et autres navires sont priés de ne pas la recevoir à leur bord.
14 juin—3. TOTOTE DESTRES.

LES soussignés ont sur la Levée, vis-à-vis le ferry, environ 200 barilles de mélasses qu'ils offrent à vendre, ou aux navires à un fret modéré.

TOURNE & BECKWITH,
14 juin rue de la Nouvelle-Levée, No. 15.

VIN DE CHAMPAGNE, &c.—100 paniers de Champagne supérieur; 6 balles Couvertures de laine, reçus par le navire Warsaw, du Hâvre.

60 barriques Vin de Marseille, ayant droit au *débenture*, à vendre par
14 juin A. QUERTIER & BOUTIN.

HOTEL DU LAC.—Les actionnaires de la Compagnie de l'Hôtel du Lac, sont informés par le présent que la proportion du produit de la vente de cette propriété leur sera payée sur la présentation de leurs certificats d'action au soussignés.
13 juin—4 H. C. CAMMACK.

CHEVAL EPAVE.

IL a été conduit il y a environ une semaine, à l'écurie sitée rue Royale, entre Ursulines et Bayou, un cheval espagnol, selle et bridé, bai brun, ayant cette marque sur la cuisse gauche le montoir [—o—]. Le propriétaire est prié de le retirer en payant les frais qu'il aurait occasionnés.
13 juin—3

SEL.—1950 sacs, à bord du brick Mary, de Liverpool, à vendre par
13 mai B. BOOTH & CO.

50,000 CIGARES jaunes de la Havane, de première qualité, à vendre à des prix modérés.

J. DE ATOCHA,
13 juin rue St Louis, No 55

ETAT DE LA LOUISIANE—*Paroisse de Plaquemine*—Cour des Preuves.—Attendu que Charles De Blanc, de la ville de la Nouvelle-Orléans, a pétitionné à la cour à l'effet d'être nommé administrateur des successions de Nicolas Reggio et dame Caroline Forde, son épouse, tous deux décédés.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours de cette date, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
13 juin G. LEONARD, juge.

80 BARILS MELASSE, en débarquement vis-à-vis la rue Toulouse, à vendre par
12 juin BLANC & BRUGIER.

HUILE D'OLIVE, Vins de côte et Vins [illegible]. En débarquement du brick Cosmopolite, capitaine Corchale, de Marseille, et à vendre par les soussignés,

400 barriques Vin de Baliart et Elisée-Baux,
10 barils imitation Malaga,
150 caisses Vin du cru Frontignan,
300 paniers Huile d'olive,
10 barils Huile d'olive,
20 paniers Vermicelle,
30 caisses Raisins,
2 sacs Amandes,
200 sacs Bouchons.

CARRIERE & BORDEZAT,
12 juin rue St Louis, No 11

70 ACTIONS de la Banque de l'Union, à vendre, s'adresser à
M. LESPARRE, rue Bourbon, No. 116.

Si les dites actions ne sont point vendues d'ici au 13 courant, elles le seront le dit jour, à l'encan, à la Bourse Hewlett. 11 juin—3

PCHIGE a l'honneur d'annoncer à ses pratiques et au public en général, qu'il vient de recevoir directement de France, par le navire Warsaw, du Hâvre, un assortiment de cuirs pour chaussure d'été, des premières manufactures de Paris, tels que Tiges de Bottes en peaux de veau, marroquin, chamois gris et noir; aussi, pour souliers et escarpin de même qualité. Il saisit cette occasion pour renouveller à ses pratiques, qu'il fera toujours ses efforts pour les satisfaire aux mieux de leur désir.
11 juin—8 P. CHIGE.

TRAITES SUR FRANCE, à vendre par
4 juin J. MAGER.

TUILES.—15000 Tuiles, en débarquement du navire Salem, du Havre, vis-à-vis la place d'Armes, à vendre, s'adresser à bord, ou à V. ROUMAGE,
11 juin rue Royale, No. 116.

MESSRS. T. P. & R. DOLBEAR qui se point de passer de l'autre côté du Lac, fermeront leur école d'écriture pendant quelque temps. 11 juin.

LE soussigné offre à vendre à des conditions avantageuses les articles suivans, en débarquement du brick Venus, de Marseille :

100 caisses Liqueurs superfines :
30 " Absinthe de Neuchâtel,
100 " Eau-de-Fleurs d'Orangers;
35 " Corbeilles Figues.

F. H. PETITPAIN,
27 mai encoignure Chartres et Toulouse.

A. J. DE ATOCHA vient de recevoir et tient constamment un assortiment d'excellents cigarres de la Havane, à des prix modérés, s'adresser à son bureau, rue St. Louis, No. 55. 16 mai.

DEMANDE de Cacao. S'adresser à
A. J. de ATOCHA,
24 mai rue St. Louis, No 55

4 CABLES en fer et 75 caisses ferblanc, en débarquement du navire Natches de Liverpool, et à vendre par
23 mai BENJ. BOOTH et Co.

TRAITES sur New-York, Paris et Charleston, ces dernières de 1 à 60 jours de vues.
24 mai THEOD. NICOLET & CO.

100 barriques SUCRE, en débarquement du bateau à vapeur Vermillon, et à vendre par
20 mai GRAY, DURRIVE & Co. 39, Nlle. Levée

TRAITES sur Paris, à vendre par
1er juin FR. PERRET, 59, rue Toulouse

SUCRE BLANC DE LA HAVANE.—Le soussigné offre à vendre en débarquement de la goëlette Hesperus, venant de la Havane, 80 caisses sucre blanc de première qualité.

F. H. PETITPAIN,
27 mai encoignure Chart